



Préavis municipal N° 7/2024 : Arrêté d'imposition 2025 et 2026

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de gestion et finances s'est réunie le jeudi 19 septembre 2024 en présence de M. Valentin Dubach, municipal chargé des finances et M. Yves-Alain Bigler, vice-syndic.

La commission a étudié le préavis municipal 7/2024 et obtenu toutes les explications demandées.

L'arrêté d'imposition est identique à celui des années 2023 et 2024. L'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est ainsi maintenu à 70%. Il est proposé que nous le validions pour 2 ans.

En effet, les indicateurs économiques sont bons et les rentrées fiscales devraient demeurer stables. Cependant, il convient de choisir la prudence en vue des investissements futurs et de la nouvelle péréquation qui entrera en vigueur en janvier 2025. L'augmentation des charges (facture sociale, énergie) reste difficilement planifiable.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

- d'accepter l'arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026, tel qu'il a été présenté.

Lieu et date ; Montanaire, le 23 septembre 2024

Kevin Forestier

Sébastien Gasser

Jean-Luc Jatton

Christine Dubrit (rapportrice)